

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-104 du 6 MAI 1977

mettant le Commandant Pierre KOFFI à la disposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative en qualité d'Inspecteur des Eaux et Forêts, Chargé du reboisement national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Sur décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU EN SA SEANCE DU 4 MAI 1977,

DECRETE :

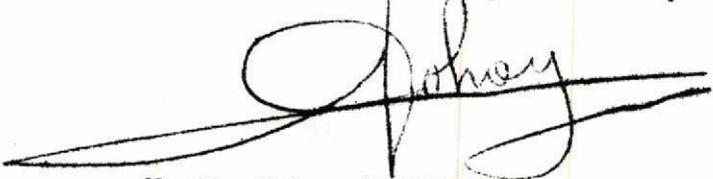
ARTICLE 1er - Le Commandant Pierre KOFFI est mis à la disposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative en qualité d'Inspecteur des Eaux et Forêts, Chargé du reboisement national.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 4 Mai 1977 et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 6 MAI 1977

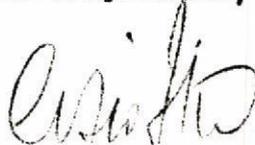
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre des Finances absent, le  
Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale chargé de l'intérim,

  
Martin Dohou AZONHIHO

  
Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural  
et de l'Action Coopérative,

  
Philippe AKPO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 MDRAC & MF 10 autres Ministères 13 Eaux et Forêts 4 Intéressé 1 DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF -DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP 4 EN 2 JORPB 1 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DIM 4 Cabinet Militaire 4 EMGFAP 12.-